

COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE LETTRES

MÉMOIRES

FH 71 N1

0211 FH 36 850 963 - 1, 1

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. A. Blanchard d'en faire la révision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. J.-M. Jacques.

146 170 135
Technische Universität Dresden
Universitätsbibliothek
Zweigbibliothek: 02
16. MRZ 1995

* La Loi du 11 Mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite" (alinéa 1^{er} de l'Article 40).

* Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et suivants du Code Pénal*.

© Société d'Édition « LES BELLES LETTRES », Paris, 1971

95.8. 16730 007